

Bonjour,

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur du PLU de la commune de Belgentier,

M. le Commissaire Enquêteur,

Le Domaine des Escavalins (Géraldine et Mark Whitcombe Power) vous ont adressé une requête dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU de la commune de Belgentier.

La problématique du domaine porte sur le classement d'une partie de l'exploitation en zone Apr et Npr. Au regard du projet de l'exploitation, le zonage A dit "agricole classique" est approprié pour permettre à cette exploitation un développement économique. Il est à souligner que la commune de Belgentier compte peu d'exploitation agricole, il est d'enjeu de les soutenir.

La requête du domaine fait écho à une observation formulée par la Chambre d'Agriculture dans son avis rendu en tant que Personne Publique Associée. Ci après un extrait de cet avis:

*"D'une taille plus importante (183 ha), le secteur Apr comprend des « espaces faisant l'objet d'une protection particulière en raison de leur caractère remarquable sur le plan paysager et/ou écologique ». La réglementation y est très stricte car sont interdites les constructions nécessaires à l'exploitation agricole. **Ce type de réglementation s'avère très contraignante pour l'agriculture car il limite les installations d'exploitations nécessitant du bâti notamment technique.***

*Toutefois, il est précisé que ces secteurs ne comprennent pas de siège d'exploitation (localisé en zone A « classique »), et sont supports d'activité oléicole ou de parcours. Aussi au regard de ce contexte singulier, **la CA83 ne s'oppose pas à cette réglementation si cette dernière ne contraint pas l'activité en place.***

Cependant des précisions sont à apporter au règlement. En effet, seules sont autorisées les « occupations et utilisations du sol liées à des ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics ». Cette formulation est à revoir. En effet, l'utilisation du sol pour une mise en culture agricole est à préciser car en l'état on pourrait comprendre que cette activité n'est pas possible. "

about:blank

21/06/2017

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture reste à votre disposition pour discuter de cette requête et trouver des solutions pour permettre à cette exploitation de poursuivre son développement.

Salutations,

Fanny ALIBERT

Fanny ALIBERT
Service Foncier Aménagement Territoires

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture du Var
11, rue Pierre Clément
CS 40 203 - 83 006 DRAGUIGNAN Cedex
Tel : 04 94 03 52 84
Fax : 06 44 12 08 80
App. : 04 94 10 04 56
Site : <http://www.chambres-agriculture.fr>
www.chambre-agriculture83.fr

Vos formations
Pilotage de l'entreprise
Techniques de production
Promotion et commercialisation

Agissons ensemble,
pour la réussite de vos projets!

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYSANNE-AGRICULTEUR-COMMERCEANT
www.paca.chambres-agriculture.fr